



Service enseignement et évaluation

# Bulletin spécial reprise EP

Mercredi 6 mai 2020

## Avant-propos

À la suite des décisions successives de l'[Office fédéral de la santé publique](#) (OFSP) et du [Conseil fédéral](#) du 29 avril 2020, le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse a décidé la reprise de l'enseignement présentiel pour les écoles obligatoires. Du point de vue sanitaire, les autorités fédérales ont décidé cette réouverture, car les enfants jouent un rôle très marginal dans la propagation du virus. Comme précisé, dans le [plan de protection pour assurer l'accueil à l'école primaire durant la phase de transition 1 Covid-19 du DIP](#), la consigne de la distance minimale de deux mètres lors de contacts interpersonnels ne s'applique pas aux élèves, et la règle d'un groupe maximal de 5 individus ne les concerne pas non plus.

L'enseignement présentiel reprend pour toutes les classes le 11 mai dans des conditions aménagées particulières aux différents cycles. Un retour à 100% est en principe prévu le 25 mai 2020 pour l'enseignement primaire.

De manière générale, la reprise est organisée avec des effectifs correspondant à des moitiés de classe pour permettre une reprise progressive et adaptée aux circonstances particulières.

À l'école primaire, les élèves viendront par demi-groupe le matin ou l'après-midi les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Sur l'autre demi-journée ainsi que le mercredi matin, un accueil minimal est organisé pour les enfants des parents qui doivent travailler et qui n'ont pas d'autre solution de garde.

Les demi-journées où ils et elles ne viennent pas à l'école, les élèves effectuent les devoirs que leurs enseignant-e-s leur auront donnés en continuant dans la mesure du possible à mobiliser les outils de l'école à distance : *Cortex*, *Graasp*, ou encore *Forms*.

---

Les évaluations ont été arrêtées aux résultats obtenus au 13 mars dernier. Les règles en matière de promotion, d'orientation sont fixées dans la [directive transitoire D-E-DGEO-EO-SEE-19 - Promotions et orientations suite à la pandémie de COVID-19](#). S'agissant des bulletins scolaire de fin d'année, vous trouverez des informations ci-après.

La période récente a été emplie de questionnements et de doutes partagés par toutes les générations. La reprise scolaire doit ainsi avant tout permettre de retrouver avec sérénité et confiance le rythme de l'école, de renouer les liens sociaux tout en appréhendant les règles d'hygiène. En s'appuyant sur les recommandations sanitaires fédérales et cantonales, l'école doit aussi jouer son rôle de liant social en promouvant une vision calme, pragmatique de la situation, en rassurant les enfants et les parents.

Comme annoncé par la cheffe de département, l'ensemble du dispositif sera évalué toutes les deux semaines en lien avec les recommandations sanitaires. L'objectif est d'ajuster et de valider les modalités en apportant les régulations nécessaires jusqu'à la fin de cette année scolaire et en prévision d'une rentrée dont les enjeux notamment épidémiologiques ne sont pas encore connus.

## Sommaire

1. Principes en matière d'enseignement
2. Principes en matière d'évaluation et de promotion
3. Journal *La Discute*
4. *L'école bouge* promeut l'activité physique à l'école
5. Autres ressources

---

## 1. Principes en matière d'enseignement

Les premières journées d'école seront consacrées à accueillir les élèves, rétablir le contact, mettre en place, pour toutes et tous, les bonnes pratiques en matière de gestes et de comportements de protection et de prévention et expliquer les raisons de ces nouvelles règles aux élèves.

En plus du [plan de protection pour assurer l'accueil à l'école primaire durant la phase de transition 1 Covid-19 du DIP](#), le service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) a préparé à l'attention des enseignant-e-s un [dossier pédagogique](#), en collaboration avec la HEAD, afin d'adopter les règles d'hygiène et de conduite prévues dans le plan de protection pour assurer l'accueil à l'école primaire dès le 11 mai 2020. Ce [dossier](#), publié sur Disciplines EP, contient:

- des vidéos de l'OFSP montrant les bons gestes [pour se laver correctement les mains pour se protéger du coronavirus](#) et [pour se moucher et éternuer](#) ;
- une [courte vidéo pour expliquer la propagation des microbes aux enfants](#) à passer aux élèves de 1P et 2P ;
- une histoire, *La petite princesse*, à raconter aux élèves (durée : environ 20 minutes). L'histoire peut être suivie d'un atelier "lavage des mains" à sec et d'un coloriage ;
- des affiches produites par l'État de Genève à placer dans les lieux appropriés.

Les infirmiers et les infirmières de santé communautaire seront présentes dans les écoles dès le 11 mai 2020 et pourront offrir un appui au corps enseignant, si besoin, pour mettre en place ces mesures de protection. Chacun-e peut s'adresser à ces professionnel-le-s par courriel ou directement lors de leur passage à l'école.

On choisira des activités qui accompagnent le mieux possible les élèves dans leur retour à l'école en proposant des situations où chacun-e pourra s'exprimer sur son vécu durant cette phase de semi-confinement. Des propositions pour soutenir cette transition entre l'environnement familial et l'environnement scolaire figurent dans l'espace [École à distance](#).

La brochure [Reprendre la classe après le confinement](#) propose des activités clés en main pour :

- inviter les élèves à s'exprimer sur ce qu'ils ont ressenti et vécu pendant cette période,
- partager les difficultés rencontrées et les compétences mises en œuvre pour faire face aux situations vécues,

---

Il s'agira aussi de rétablir le lien pédagogique et de faire un point sur le niveau actuel des élèves pour revenir sur des éléments qui n'ont pas été compris ou des notions non acquises. Des outils pour des bilans diagnostiques des connaissances sont disponibles ci-dessous. L'enseignant-e pourra s'appuyer sur les fiches d'objectifs prioritaires et de ressources numériques qui sont régulièrement actualisées par les répondant-e-s pédagogiques dans l'espace [École à distance](#).

Apprentissages prioritaires, ressources numériques, évaluations : [1P-2P](#), [3P-4P](#), [5P-6P](#) et [7P-8P](#)

## Modalités

Concernant l'**enseignement primaire**, sur **les deux prochaines semaines**, l'enseignant-e titulaire gère seul-e la classe. Il ou elle planifie et choisit les enseignements disciplinaires en fonction des besoins identifiés, de la dynamique de la classe et des intérêts des élèves.

L'enseignement des disciplines artistiques et sportives demande des adaptations dans l'organisation des leçons et dans le choix d'activités pratiquées de manière à respecter les règles d'hygiène et de sécurité. L'ensemble du matériel utilisé fera l'objet d'un nettoyage strict de la part des élèves.

Pour l'**Éducation physique**, les activités se feront dans la mesure du possible à l'extérieur. Les élèves peuvent jouer à des jeux de ballons à la condition que ceux-ci soient nettoyés avec un détergent ordinaire après chaque cours, et que les élèves se lavent les mains avant et après le cours d'EP. Les sports impliquant un contact physique doivent être évités (ex. jeux de lutte, sports de combat, basketball, football, handball, unihockey, etc...).

Pour l'**Éducation musicale et rythmique**, l'utilisation d'instruments de percussion, ainsi que des matériels divers contenus dans les armoires de salle de jeu et de rythmique (cerceaux, foulards, sacs de granules, sautoirs) est autorisée. Par contre, les activités faisant appel aux instruments à vent (flûtes) sont à proscrire. Les instruments qui ne peuvent pas être nettoyés avec un détergent ordinaire ou un spray désinfectant ne peuvent pas être utilisés. Les enseignant-e-s peuvent aussi proposer aux élèves de chanter et se mouvoir ensemble en musique (chorégraphies, *body percussion*). Des activités sont proposées dans l'espace [École à distance](#) (chansons et écoutes).

Pour les **Arts visuels et Activités créatrices et manuelles**, les élèves seront invités à utiliser dans la mesure du possible leurs propres outils scripteurs (crayon gris, crayon de couleurs), ceci afin de limiter les risques s'ils les portent à leur bouche. Les pinceaux et tout autre outil

pourront être partagés après une soigneuse désinfection des mains ou nettoyage au savon avant l'activité. Les activités créatrices en extérieur (préau) sont encouragées en adaptant les activités proposées. Trois activités AV seront mises en ligne sur l'espace École à distance afin de reprendre contact en douceur avec ses élèves au travers des arts visuels.

**L'accueil minimal** est pris en charge par les MDAS, les maître-sse-s complémentaires, les ECSP et les ECA. Ils ou elles proposent des activités en lien avec leur domaine de spécialisation. Les ECSP et/ou les ECA qui ne sont pas sollicité-e-s par l'accueil minimal pourront proposer des activités de soutien aux élèves en difficulté ou aux élèves allophones, particulièrement fragilisés par cette période d'école à distance.

Les devoirs surveillés et le soutien pédagogique hors temps d'enseignement reprendront en principe dès le 25 mai.

Les établissements éviteront d'accueillir des intervenant-e-s externes jusqu'à la fin de l'année, afin de limiter la présence dans l'école aux acteurs essentiels.

Les sorties pédagogiques telles que les sorties nature, les visites de musée, les activités dans un parc, etc., sont autorisées dans la mesure où elles se déroulent dans le périmètre proche de l'école et qu'elles appliquent les mesures d'hygiène et de conduite préconisées par l'OFSP. Les élèves et les enseignants respectent une distance de 2 mètres par rapport aux autres usagers. Les TPG ou la cellule de transport du DIP ne prennent pas les classes en charge. Certaines communes pourraient au demeurant proposer des transports adaptés aux mesures sanitaires. Cependant, en raison des incertitudes liées à la situation sanitaire, aucun engagement financier pour des sorties ne doit être pris pour cette année scolaire.

## 2. Principes en matière d'évaluation et de promotion

Selon l'arrêté du Conseil d'État du 20 avril 2020 concernant la validation de l'année scolaire 2019-2020, les décisions de promotion ou d'orientation des élèves de l'enseignement obligatoire sont prises sur la base des résultats certificatifs validés jusqu'au 13 mars 2020 inclus. Ces résultats scolaires couvrent les deux premiers trimestres aux degrés primaire et secondaire I.

La [directive transitoire D-E-DGEO-EO-SEE-19 - Promotions et orientations suite à la pandémie de COVID-19](#) définit pour l'année scolaire 2019-2020 le cadre d'octroi de dérogations pour la promotion et l'orientation des élèves de l'enseignement obligatoire en vue de la rentrée scolaire 2020. Les enseignant-e-s titulaires doivent aborder, au cours des prochaines semaines, toutes

les hypothèses possibles de promotion ou d'orientation avec les familles afin d'élaborer avec elles la meilleure solution possible pour l'élève (dans le respect du cadre réglementaire et de la directive transitoire).

Dans les bulletins scolaires du troisième trimestre, la mention “ **En raison de la pandémie COVID-19, seuls les résultats de T1 et T2 sont certifiés.** ” figurera automatiquement dans les commentaires afin d'expliquer l'absence de notes pour le troisième trimestre. Dans GECO, aucune note ne devra être saisie pour T3, cependant il convient de saisir les autres informations (évaluations annuelles, LCO, promotion, commentaires, ...) afin de garantir la bonne édition des bulletins.

Dans le contexte très particulier de cette école à distance, les enseignant-e-s sont invité-e-s à donner des renseignements, dans la mesure où ils sont favorables à l'élève, concernant l'engagement, l'assiduité, les compétences numériques acquises dans le cadre l'école à distance dans les commentaires.

L'évaluation en langue et culture d'origine pourra être notifiée sur la base des résultats obtenus lors des deux premiers trimestres. Les enseignant-e-s de langue et culture d'origine transmettront début juin les résultats en LCO aux enseignant-e-s titulaires concerné-e-s, qui l'intégreront dans l'espace prévu du bulletin scolaire.

S'agissant des absences, elles sont comptabilisées depuis le 26 août 2019 jusqu'au 13 mars 2020 et depuis le 11 mai 2020 jusqu'au 26 juin 2020, date de la fin des cours. Dans le registre, la mention “**En raison de la pandémie COVID-19, l'enseignement a eu lieu à distance entre le 16 mars et le 8 mai.**” est à faire figurer en page 12 au regard de la période du 16.03 au 08.05.

La remise des bulletins est fixée au 12 juin pour les 8P et au vendredi 19 juin pour les 1P-7P. La journée d'enregistrement des élèves de 8P au CO du 17 juin est annulée. Les informations liées aux inscriptions parviendront via le bulletin d'information de la DGEO.

---

## 4. Journal *La Discute* (EP)

*La Discute* est un journal bimensuel pour les élèves, au service de l'Éducation à la citoyenneté et du Français. Les thèmes proposés visent à informer sur des questions générales ou en lien avec l'actualité, dans le but de se faire une opinion, de donner son avis, de prendre position ou de relater une expérience ou un ressenti.

Les thèmes proposés recherchent l'interdisciplinarité. Le premier numéro, « [Toujours en forme](#) », concerne l'Éducation physique, alors que le deuxième, « [Le COVID-19 n'aura pas raison de nos droits !](#) », aborde la question des droits de l'enfant en période de pandémie, pour conclure en demandant aux élèves d'imaginer leur retour à l'école le 11 mai.

## 5. *L'école bouge* promeut l'activité physique à l'école

Le programme de [Swiss Olympic](#) visant à promouvoir l'activité physique dans les écoles suisses aide les enseignants à intégrer des exercices physiques en classe. Voici comment filtrer la sélection d'[exercices en vidéo de l'école bouge](#) :

- 1) Dans la colonne de gauche développer tous les menus :
  - a. LIEU
  - b. INTENSITÉ PHYSIQUE
  - c. CONCENTRATION
- 2) Sélectionner les divers filtres afin d'affiner la recherche.
- 3) Visionner la vidéo avec ou sans les élèves
- 4) Mettre en pratique !

## 6. Autres ressources

- **OUTILS pour le primaire** : <https://edu.ge.ch/qr/primaire>
- **OUTILS pour le secondaire** : <https://edu.ge.ch/qr/secondaire>
- **RESSOURCES DOCUMENTAIRES** : <https://edu.ge.ch/sem/node/2806>
- **RESSOURCES PÉDAGOGIQUES EP** : <https://edu.ge.ch/ep/ecole-distance>

- 
- RESSOURCES PÉDAGOGIQUES CO : <https://edu.ge.ch/co/ecole-distance>